

# Rapport au Parlement Flamand

## La Cour des comptes publie le cahier des comptes flamand 2009

*Pour la première fois depuis des années, le gouvernement flamand a présenté un résultat budgétaire négatif en 2008, lequel s'est considérablement aggravé en 2009 à cause, surtout, des effets de la crise économique et financière. La dette flamande totale a également fortement grimpé en 2009. Pour la première fois depuis longtemps, la Flandre a dû faire appel aux marchés financiers. La Cour des comptes a décrit ces évolutions dans son cahier des comptes 2009. Elle a également communiqué au Parlement flamand les principaux résultats de son contrôle annuel des comptes transmis par les personnes morales publiques flamandes et par les universités flamandes. La Cour s'est particulièrement intéressée au solde de financement SEC au titre de norme pour les finances publiques et à l'impact de l'aide octroyée par les pouvoirs publics flamands aux établissements bancaires confrontés à des problèmes de liquidités à la suite de la crise.*

### Résultats négatifs

Selon le compte d'exécution du budget 2009, les autorités flamandes (à l'exception des personnes morales publiques flamandes) ont réalisé un résultat budgétaire négatif de -5.102,3 millions d'euros (recettes minorées des paiements) contre un montant de -1.591,5 millions d'euros en 2008 et des résultats positifs les années antérieures. Le résultat budgétaire plus faible de 2009 est dû à une forte augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente. Les autorités flamandes ont également clôturé l'exercice budgétaire 2009 sur un déficit de caisse de -5.820,9 millions d'euros, contre un montant de -1.111,9 millions d'euros en 2008 et des excédents lors des années précédentes. Pareil résultat découle d'une augmentation des dépenses de caisse alliée à une diminution des recettes en 2009.

### Position de la dette

La crise économique et financière a provoqué en 2009 une hausse importante de la dette en souffrance des autorités flamandes. Ainsi ont-elles octroyé cette année-là une aide de 3,5 milliards d'euros à la KBC, pour laquelle elles ne disposaient plus des réserves financières nécessaires et, pour la première fois depuis des années, elles ont dû faire appel aux marchés financiers. Les incertitudes sur les marchés financiers internationaux et les tensions sur le marché des capitaux, avaient une influence sur les taux d'intérêts obtenus, sans compter la crise qui, dans le même temps, comprimait les recettes. Fin 2009, le total de la dette s'élevait à 6.109,8 millions d'euros, contre 287,7 millions d'euros en 2008.

### Recettes et dépenses centrales

La Communauté flamande a perçu en 2009 un montant de 22.020,4 millions d'euros au titre de recettes générales et affectées (hors produits d'emprunts). Le taux de perception des recettes a ainsi dépassé de 42,7 millions d'euros (100,2 %) les montants qui avaient été estimés. Les produits d'emprunts sont restés en-deçà des estimations à concurrence de 368,8 millions d'euros (taux de réalisation de 93,1 %).

Les recettes, y compris les produits d'emprunts, ont augmenté de près de 20 % à la suite des premiers emprunts à long terme contractés depuis l'entrée en vigueur de l'accord du Lambermont. Les prélèvements sont par contre restés inférieurs aux estimations. La crise de 2009 a surtout eu des répercussions sur les impôts sur le patrimoine. Les droits d'enregistrement et de donation ont connu un net recul en 2009. Cette même année, la Communauté flamande a versé pour 27.122,7 millions d'euros de crédits opérationnels sur un montant total de 28.374,4 millions d'euros, soit un taux d'utilisation de 95,6 % par rapport au montant total.

#### **Services à gestion séparée (SGS) et personnes morales publiques flamandes (PMPF)**

Les 23 services à gestion séparée ont représenté en 2009 une masse budgétaire égale à 1.005,8 millions d'euros de recettes et 1.010,2 millions d'euros de dépenses. Peu d'observations ont été formulées à l'issue du contrôle des comptes. La masse budgétaire des PMPF s'est élevée en 2009 à un montant total de 8.615,0 millions d'euros de recettes et de 8.709,3 millions d'euros de dépenses. À l'instar de 2008, les PMPF ont également présenté en 2009 un solde d'exécution global négatif dû à l'affectation des moyens du Fonds flamand pour l'avenir (Vlaams Toekomstfonds) à l'aide octroyée dans le contexte de la crise. De plus, la reddition des comptes de 2009 accusait toujours un retard considérable.

#### **Compte général**

Le compte général 2009 a été transmis à la Cour des comptes dans les délais. La Cour a estimé qu'il était correct dans les grandes lignes, mais elle n'a pas approuvé les chiffres du compte d'exécution des SGS ni ceux du compte de trésorerie, qui étaient erronés. Le compte des variations du patrimoine de 2009 s'est amélioré par rapport à celui de 2008, mais il n'offre toujours pas une image complète de la situation patrimoniale des autorités flamandes.

#### **Solde de financement SEC**

La Cour des comptes fait également rapport, dans son cahier des comptes, au sujet de quelques-uns de ses derniers audits financiers thématiques. Elle s'est ainsi penchée sur l'estimation et le calcul du solde de financement SEC au titre de norme budgétaire ainsi que sur le rapportage en la matière. À cet égard, la Cour a fait remarquer que le département flamand des Finances et du Budget pourrait améliorer l'estimation de ce solde, notamment en alignant davantage son calcul sur le périmètre de consolidation SEC. L'agence autonomisée interne Comptabilité centrale (IVA Centrale Accounting) a fait rapport à propos de ce solde vis-à-vis de l'extérieur en utilisant un instrument de travail de qualité qui lui est propre. Elle a également opéré une réconciliation avec le compte général de 2009, qui présente néanmoins toujours quelques lacunes notamment dues à un manque de clarté dans la définition du périmètre de consolidation. À ce jour, les autorités flamandes ne transmettent pas leurs chiffres annuels consolidés au Parlement flamand. La Cour des comptes voit donc dans le solde de financement SEC un indicateur utile pour suivre les finances publiques, mais qui, en soi, ne suffit pas à garantir la viabilité financière des finances publiques à long terme.

### **Aide au secteur bancaire**

La Cour des comptes mentionne un autre de ses audits dans son cahier des comptes 2009, à savoir les interventions des autorités flamandes visant à pallier les besoins pressants de liquidités auxquels certaines banques belges ont dû faire face en raison de la crise financière. La Cour des comptes a conclu que ces mesures d'aide ont eu un impact négatif sur la trésorerie et la position de la dette des autorités flamandes et que les emprunts à moyen terme qu'elles ont nécessité ont également obéré le budget. En outre, plusieurs incertitudes caractérisent actuellement le schéma d'intervention.

### **Autres résultats du contrôle des comptes**

Par ailleurs, la Cour des comptes a dédié entre autres un article de son cahier des comptes à la dissolution juridique de l'Agence flamande pour les entreprises (Vlaamse Agentschap Ondernemen) et au transfert au Fonds Hermes de certains éléments de son patrimoine ainsi que de certains droits et obligations. La Cour estime que ces opérations ont engendré une grande rétroactivité et complexité qui ne se reflètent pas clairement dans les comptes annuels. La Cour était également d'avis que l'Agence flamande de promotion de l'innovation par la science et la technologie (Agentschap voor Innovatie door Wetenschap en Technologie) a élaboré un budget boiteux qui l'a placée devant des problèmes de paiement. De plus, l'Agence peut difficilement remédier à la situation ou prendre des mesures correctrices à défaut d'un suivi des dossiers et de rapports de management de qualité. D'autres articles du cahier des comptes sont notamment consacrés au Fonds pour le bien-être de la jeunesse (Fonds Jongerenwelzijn), qui ne peut garantir la perception intégrale des allocations familiales pour les jeunes à qui il prête assistance, au nouveau système pour les infrastructures d'accueil indépendantes liées aux revenus, qui a généré des difficultés en raison de son lancement rapide et à l'agence Comptabilité centrale, qui a imposé au SGS Pilotage (DAB Loodswezen) des instructions comptables ayant occasionné des problèmes de comptabilité et de technique budgétaire.

### **Visa, recettes et subventions**

Dans son cahier des comptes, la Cour passe en revue les résultats de son visa préalable sur les dépenses flamandes et de son contrôle d'une sélection de recettes, notamment sur les comptes d'attente, les comptes de tiers et sur certains fonds budgétaires, ainsi que les recettes européennes provenant de la vente de publications. La Cour fait également rapport sur ses contrôles approfondis de subventions réglementées mineures, à savoir les subventions en matière de soins de santé financées par les bénéfices de la Loterie nationale. À cet égard, la Cour a surtout constaté des documents manquants dans le cadre de plusieurs demandes de subventions ainsi que divers demandeurs ayant négligé les conditions de subventionnement.

### **Universités flamandes**

Enfin, la Cour des comptes fait part des résultats de son audit de l'application par les universités flamandes des nouvelles règles comptables qui leur sont applicables. La Cour fait observer que le nouvel arrêté laisse la place à une interprétation ou une application propres des règles d'évaluation, qui nuisent à l'uniformité de leur mise en œuvre. Les

universités n'ont pas toujours élaboré leurs règles d'évaluation de façon suffisamment détaillée et ne les suivent pas toujours, avec pour conséquence une comptabilité et un rapportage disparates pour l'année 2008. Enfin, la Cour des comptes émet des doutes quant à l'exactitude et à l'exhaustivité d'un certain nombre de rubriques du rapportage de 2008.